



DOSSIER D'INSCRIPTION

2021/2022

- 1) CANTINE**
- 2) GARDERIE**

A remplir et à retourner au service accueil de la Mairie.

ENFANT			
NOM	PRENOM	DATE de NAISSANCE	CLASSE pour la rentrée 2021/2022

<p>NOM ET PRENOM DE LA MERE (représentante légale <u>avant l'autorité parentale</u>)</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Tél. Maison : _____</p> <p>Tél. Travail : _____</p> <p>Tél. Portable : _____</p> <p>Mail : _____</p>	<p>NOM ET PRENOM DU PERE (représentant légal <u>avant l'autorité parentale</u>)</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Tél. Maison : _____</p> <p>Tél. Travail : _____</p> <p>Tél. Portable : _____</p> <p>Mail : _____</p>
--	---

1) CANTINE

Jours de présence de l'enfant à la cantine (2 jours minimum)	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Dans le cadre d'une garde alternée/séparation semaines paires/semaines impaires (fournir la décision de justice ou le protocole d'accord formalisé par un acte d'avocat).				
<u>Semaines paires</u> (2 jours minimum)				
<u>Semaines impaires</u> (2 jours minimum)				

2) GARDERIE PERISCOLAIRE

Garderie : (Forfait mensuel)		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Matin de 7h00 à 8h30					
Soir de 16h30 à 18h00					
Dans le cadre d'une garde alternée/séparation semaines paires/semaines impaires (fournir la décision de justice ou le protocole d'accord formalisé par un acte d'avocat).					
Matin de 7h00 à 8h30	PAIRES				
	IMPAIRES				
Soir de 16h30 à 18h00	PAIRES				
	IMPAIRES				

SANS inscription à la garderie du soir, les enfants seront libérés par l'Enseignant à 16 h 30.

PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER MON ENFANT

La présentation de la carte d'identité sera obligatoire.

<u>NOM/PRENOM</u>	<u>QUALITE</u>
Uniquement 4 personnes autres que les représentants légaux ayant l'autorité parentale (p 1/7).	<i>(Oncle, grand-mère...)</i> <i>si différence semaine paire/ semaine impaire, <u>écrire à côté de qualité</u></i>
1.	
2.	
3.	
4.	

MISE EN PLACE D'UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUEL (PAI),

La santé de votre enfant (allergie ou pathologie) impose-t-elle la mise en place d'une mesure spécifique médicale demandant une attention particulière (exemple : projet d'accueil individuel (PAI), contre-indication alimentaire, de jeux ...).

OUI

NON

Si oui, prendre rendez-vous le plus tôt possible avec M. le Directeur de l'école qui vous indiquera les démarches à réaliser. *(Sans P.A.I., l'accueil est différé).*

En cours d'année, un enfant déclarant une allergie alimentaire ou pathologie, ne pourra plus être accueilli dans les services municipaux sans la mise en place du PAI.

Aucun médicament ne pourra être donné à l'enfant, sauf mise en place d'un protocole d'accueil individualisé par le service de la santé scolaire.

Je reconnais être informé(e) qu'en cas de survenance d'une allergie alimentaire en cours d'année, mon enfant devra bénéficier d'un projet d'accueil individuel pour être réadmis.

ACCIDENT/BLESSURE

En signant ce formulaire, j'autorise les services municipaux à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident (médecin, transport à l'hôpital...).

FACTURATION

PRIX :

Se reporter à la fiche récapitulative des tarifs municipaux 2021-2022 ci-jointe.

MOYENS DE PAIEMENT :

Les familles peuvent payer par :

- Chèque ou espèces auprès du Trésor Public du Luc en Provence
- Prélèvement automatique (fournir le RIB **UNIQUEMENT** si choix du prélèvement).

Je signalerai toute modification pouvant intervenir au cours de l'année scolaire (adresse, situation familiale, professionnelle...).

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-avant.

Fait à Le Thoronet, le/...../

Mention « lu et approuvé »

Nom, Prénom :

Signature du représentant légal, ayant l'autorité parentale :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le représentant légal (exemple : parent) qui inscrit seul l'enfant :

- Je soussigné(e).....
né(e) le à
Domicilié(e).....

Atteste sur l'honneur m'être coordonné(e) avec le représentant légal (exemple : autre parent) non signataire du formulaire d'inscription, nommé au sein du formulaire (p1).

OU

- Je soussigné(e).....
né(e) le à
Domicilié(e).....

Atteste sur l'honneur être le/la SEUL(E) représentant(e) léga(e)l de l'enfant nom/prénom

Je recopie ci-dessous de manière manuscrite la phrase suivante « **je suis informé(e) qu'une fausse attestation peut entraîner des poursuites pénales à mon encontre** ».

.....
.....
.....

Il est rappelé Article 372-2 du code civil « A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant ».

A le Thoronet, le

Signature du représentant légal, inscrivant l'enfant.

DOCUMENTS A FOURNIR

POUR UNE INSCRIPTION A LA CANTINE et/ou EN GARDERIE :

- Pièce d'identité du représentant légal qui inscrit l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation (CAF ou MSA) de moins de 3 mois
- RIB (si choix du règlement par prélèvement automatique)
- Autorisation de prélèvement (SEPA)
- Attestation de prise de connaissance du règlement intérieur
- Photocopie jugement de divorce ou protocole d'accord formalisé par un acte d'avocat
- Bordereau de situation à se procurer auprès du Trésor Public
(t083113@dgfip.finances.gouv.fr)